



LIVRE
D'ORIENTATION

POUR VOUS ACCOMPAGNER

MED-DOC84

MED-DOC84

L'ASSURANCE MALADIE VAUCLUSE © 2017 - Réalisation : www.ar



ASSURANCE SOCIALE
**L'Assurance
Maladie**
VAUCLUSE
Centre d'examen de santé

■ La CARMF

La CARMF gère un Fonds d'action sociale (Fas) destiné à aider les prestataires les plus démunis ou ceux qui doivent temporairement faire face à des frais qu'ils ne peuvent supporter.

Le médecin ou le conjoint collaborateur titulaire de la pension d'invalidité peut donc formuler une demande d'aide financière s'il estime se trouver dans une telle situation.

Vous pouvez télécharger un formulaire sur le site internet www.carmf.fr dans la rubrique «Votre documentation» ou en faire la demande par téléphone au service allocataires :

À réception de ce formulaire, la Commission, constituée d'administrateurs élus par les médecins, examinera votre dossier et statuera sur les aides qu'elle pourrait vous accorder. Un médecin délégué de la CARMF de votre département vous contactera et pourra être amené à vous épauler, vous conseiller ou à vous assister dans la constitution de votre dossier.



01 40 68 32 00



LIVRET D'ORIENTATION.

SOMMAIRE.....	1
ENTRAIDE ORDINALE.....	2
L'ASSOCIATION POUR LES SOINS AUX SOIGNANTS	3
L'ASSOCIATION D'AIDE PROFESSIONNELLE AUX MÉDECINS LIBÉRAUX	4
CONSEIL GRACIEUX AVOCAT.....	5
CONSEIL GRACIEUX EXPERT COMPTABLE.....	6
LES MUTUELLES.....	7
LIGNE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ.....	8
MOTS.....	9
FOND D'ACTION SOCIAL DE LA CARMF.....	10

■ Conseil départemental de l'Ordre

Conseillers ordinaires référents de l'entraide

- Dr Isabelle Guérout
- Dr Nicole Sergent

Téléphone : 04 90 03 64 30 de 10h – 16h
E-mail : vaucluse@84.medecin.fr
1898, Route de Morières - 84000 AVIGNON

■

■ Responsable du service d'entraide.

- Mme Séverine Wailly

Téléphone : 01 53 89 32 29 de 10h à 16h
E-mail : wailly.severine@cn.medecin.fr

■

- Conseils
- Secours financier
- Réorientations professionnelles

ORGANISATION DU TRAVAIL
ET SANTÉ DU MÉDECIN

■

Pour répondre aux difficultés des médecins dans l'exercice de leur profession, l'association MOTS a été initiée et encouragée par les Conseils de l'Ordre de Midi-Pyrénées, du Languedoc-Roussillon et maintenant de PACA.

Elle rencontre, conseille, oriente les praticiens en demande, dans leur exercice professionnel en toute confidentialité et toute indépendance, vers l'assistance la plus pertinente (soins, juristes, comptable...).

■

- L'organisation du travail et la santé des médecins.
- Informer, aider, conseiller, orienter, accompagner les médecins.

■



06 08 28 25 89

www.association-mots.org

LA LIGNE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ À VOTRE ÉCOUTE

- Une question administrative

 0 811 709 084

servicelps.espacepro@cpam-avignon.cnamts.fr

dam@cpam-avignon.cnamts.fr

 04 90 81 83 06

peps@cpam-avignon.cnamts.fr



8

L'ASSOCIATION POUR LES SOINS AUX SOIGNANTS

L'APSS est une association soutenue par la CARMF et le Conseil National de l'Ordre des médecins.

Elle vise à promouvoir toutes les actions de prévention en matière de pathologie psychique et addictive chez les médecins, à envisager leur prise en charge médicale et sociale, à favoriser l'ouverture de centres de soins dédiés à ces malades particuliers.

L'APSS regroupe autour de ses créateurs tous les syndicats médicaux, dentaires et infirmiers, tous les ordres professionnels, les fédérations de l'hospitalisation privée et publique.

Contactez et demandez l'APSS

 0 826 004 580 (0,29€/min.)

www.apss-sante.org



3

■ L'AAPML

Parce qu'ils sont dans une relation d'aide, à l'écoute et au service de leurs patients, les professionnels de santé sont plus que d'autres exposés au burnout et à l'épuisement professionnel tout au long de leur carrière.

L'irrespect, l'absence de reconnaissance, les contraintes de tous ordres, les menaces, voire les agressions, la charge de travail et sa complexité peuvent les fragiliser et les inciter à s'automédiquer.

L'isolement, les difficultés de communication avec les patients, l'administration, les confrères, les proches sont autant de difficultés pour continuer à exercer sereinement.

L'AAPML a mis en place un numéro dédié pour aider les médecins qui sont en demande à passer un cap difficile dans le respect de l'anonymat, 24h/24, 7 jours/7 »



Contactez et demandez L'AAPML



0826 004 580 (0,28€/min.)



■ Risque médical :

Parce que personne n'est à l'abri, la prévoyance maladie est vivement conseillée pour vous et pour votre famille.



Pour assurer votre tranquillité dans un monde plus souvent procédurier. Le risque juridique est pris en charge et vous êtes accompagné.



Pour pérenniser votre activité en cas de sinistre, de bris de matériel, de vandalisme ou d'agression.



Pour maintenir vos revenus en cas d'inactivité forcée : arrêt de travail total ou partiel. Pour maintenir vos remboursements d'emprunts si nécessaire.

Dans le cadre de ce bilan il vous est possible de prendre l'avis d'un avocat à l'issue de votre examen.

Les professionnels dont vous avez la liste ont accepté de participer à cette expérimentation en respectant les règles de déontologie suivantes :

- Accepter d'apparaître sur une liste remise aux médecins «consultants»
- Accepter de recevoir une fois et dans le cadre d'un conseil gracieux, le médecin «consultant»
- S'engager à une totale confidentialité dans le respect du secret professionnel
- Agir en toute indépendance vis-à-vis des structures ordinales et institutionnelles qui ne sont pas liées à sa profession

Centre d'examens de santé

Cachet obligatoire :

Signature :

Dans le cadre de ce bilan il vous est possible de prendre l'avis d'un expert-comptable à l'issue de votre examen.

Les professionnels dont vous avez la liste ont accepté de participer à cette expérimentation en respectant les règles de déontologie suivantes :

- Accepter d'apparaître sur une liste remise aux médecins «consultants»
- Accepter de recevoir une fois et dans le cadre d'un conseil gracieux, le médecin «consultant»
- S'engager à une totale confidentialité dans le respect du secret professionnel
- Agir en toute indépendance vis-à-vis des structures ordinales et institutionnelles qui ne sont pas liées à sa profession

Centre d'examens de santé

Cachet obligatoire :

Signature :